



Travail Situation irregulier

Par **abou1986**, le **01/02/2013 à 12:07**

Bonjour,
Je suis rentré en France le 2 septembre 2006 avec un visa étudiant de type D. En 2008 j'ai eu mon DUT. Puis je suis parti à la fac pour la licence 3. Ou j'ai eu que des échecs donc la préfecture n'a pas voulu renouveler mon titre de séjour donc impossibilité de reprendre les études.
Depuis 2007 j'ai travaillé dans plusieurs boîtes en intérimaire dans des domaines pas en rapport avec ma formation et fiche de paie avec moi.
Depuis avril 2009 à nos jours je suis en CDI à temps partiel à base de 90h/mois en espace inverse ce qui n'est pas en rapport avec ma formation.
C'est pour savoir s'il existe des possibilités de régulariser ma situation sans que mon employeur soit au courant car au moment de la signature du contrat j'étais en situation régulière et je suis déclaré et je déclare mes impôts chaque année.
Merci de vouloir m'aider svp

Par **alterego**, le **01/02/2013 à 12:25**

Bonjour,
Non. Que l'employeur vous déclare et que vous déclariez vos revenus (imposables ou non) ne change rien et ne régularise pas une situation irrégulière.
Vous trompez votre employeur, aussi en cas de problème il n'aura aucune difficulté à justifier sa bonne foi et par là votre qualification de mauvais.
Drôle de façon de s'intégrer, vous ne trouvez pas ?
Cordialement

Par **abou1986**, le **01/02/2013 à 12:39**

Je pense que on est sur forum pour échanger et non me juger.

Par **amajuris**, le **01/02/2013 à 14:17**

bjr,rnsur un forum c'est fait pour discuter mais parfois pour entendre des choses qui ne font pas plaisir. rnvous vous êtes maintenu illégalement sur le sol français etrnle non respect des lois françaises n'est pas un élément favorable pour une régularisation.rnce n'est pas un jugement mais un fait.rncontactez une association d'aide aux étrangers.rncdt.

Par **alterego**, le **01/02/2013 à 17:15**

Bonjour abou,rnrnLe forum est effectivement destiné à échanger. rnrnQuand vous écrivez *"pour savoir s'il existe des possibilités de régulariser ma situation **sans que mon employeur soit au courant** "*, vous ne pouvez pas m'accuser de vous juger alors que vous exposez avec autant de clarté vos intentions.rnrnVous seriez surpris de la réaction de nombre de vos coreligionnaires, chefs d'entreprises ou salariés, si ils avaient connaissance de votre question et de vos observations.rnrnCordialement